

COMITE SYNDICAL
du jeudi 21 décembre 2017
A 14 h 45– à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 21 décembre 2017** dans les locaux de l'EPTB Vilaine à la Roche Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ETAIENT PRESENTS

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique donnant pouvoir à Monsieur Bernard LEBEAU
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine donnant pouvoir à Monsieur Marc HERVE
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine donnant pouvoir à Madame Solène MICHENOT
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de l'EPTB Vilaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
- Monsieur Jean Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'EPTB Vilaine
- Madame Régine ROSZAK, Secrétaire de séance – EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

2017-10

Annexe

COMITE SYNDICAL du 21 décembre 2017 à 14h45 à LA ROCHE BERNARD

2. Emplois 2018

I. Emplois non-permanents 2018 : création

Le Comité Syndical est appelé à se prononcer sur la création ou le renouvellement d'emplois non-permanents, dans les conditions fixées par la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A) Emplois non permanents saisonniers et stagiaires de l'enseignement supérieur

Il est proposé au Comité Syndical de maintenir, pour 2018, l'effectif saisonnier au niveau de celui de 2017.

1. PÔLE « Eau Potable et Hydraulique »

a) Barrage d'ARZAL

- L'exploitation normale du barrage nécessite depuis 2002, la présence de 5 barragistes à temps complet, pour en assurer l'entretien et la gestion.

Les jours fériés, congés annuels, repos compensateurs et récupération, entraînent la nécessité de recruter un agent contractuel en période estivale, afin de répondre aux exigences minimum (2 agents à l'exploitation et 1 à la maintenance).

Il est donc proposé le renouvellement en 2018 de l'emploi suivant, à prendre en charge par le Budget Principal :

ASSISTANT BARRAGISTE CONTRACTUEL	
Nature des fonctions	Exploitation et maintenance du Barrage
Niveau de recrutement	Catégorie C – Adjoint technique de 2 ^{ème} classe
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire
Période de recrutement	Juillet et Août 2018

- L'exploitation normale du barrage durant la période estivale, du fait d'une nette augmentation de la navigation de plaisance en transit par le barrage, impose la présence de lamaneurs, chargés de faciliter et accélérer les éclusages.

Ces emplois sont inscrits dans la masse salariale de l'EPTB mais sont ensuite en partie pris en charge par la Compagnie des Ports du Morbihan. Ces derniers remboursent depuis 2017, 2/3 de ces frais de personnels (salaires bruts + charges patronales). Jusqu'en 2016, la prise en charge était à hauteur de 50 %.

Il est donc proposé au Comité Syndical le renouvellement en 2018 des 3 emplois suivants à inscrire sur le Budget Principal de l'EPTB. Il sera demandé en fin d'année 2018, le remboursement des 2/3 des frais engagés à la Compagnie des Ports. :

2 LAMANEURS CONTRACTUELS	
Nature des fonctions	Organisation et aide matérielle au placement des bateaux et à leurs entrées et sorties de l'écluse, travaux de petit entretien.
Niveau de recrutement	Catégorie C – Adjoint technique
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire
Période de recrutement	5 mois chacun entre le 1 ^{er} avril et le 30 octobre 2018

1 LAMANEUR CONTRACTUEL	
Nature des fonctions	Organisation et aide matérielle au placement des bateaux et à leurs entrées et sorties de l'écluse, travaux de petit entretien.
Niveau de recrutement	Catégorie C – Adjoint technique
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire
Période de recrutement	2 mois pendant la période estivale

b) Pont de CRAN

- L'exploitation normale du Pont de Cran, à SAINT-DOLAY, nécessite la présence de deux agents à temps complet.

Les jours fériés, congés annuels et récupérations entraînent la nécessité de recruter un agent contractuel en période estivale.

Il est donc proposé le renouvellement en 2018 de l'emploi suivant, à prendre en charge par le Budget Principal :

PONTIER CONTRACTUEL	
Nature des fonctions	Exploitation et entretien du Pont de CRAN
Niveau de recrutement	Catégorie C – Adjoint technique
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire
Durée	5 semaines entre juillet et août 2017

2. **PÔLE « Milieux et Animation Bassin »**

Visites guidées de la Passe à Poissons du Barrage d'ARZAL

- La forte fréquentation touristique sur le barrage d'ARZAL pendant la période estivale, et l'intérêt du grand public pour la passe à poissons, imposent de recruter un agent contractuel chargé des visites guidées de cet équipement du barrage.

Il est donc proposé au Comité Syndical de renouveler pour l'exercice 2018, l'emploi non permanent suivant, à prendre en charge sur le Budget Principal de l'EPTB Vilaine, dans les conditions suivantes :

GUIDE ANIMATEUR CONTRACTUEL	
Nature des fonctions	Fonctions de guide, d'animation pédagogique et de surveillances des visites
Niveau de recrutement	Catégorie C – Adjoint technique
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et indemnité horaire pour travail le dimanche et jours fériés
Période de recrutement.	<p><u>Du samedi 5 mai 2018 au dimanche 30 septembre 2018</u></p> <p><i>Mois de mai :</i> Les après-midi (4h) des week-ends, des ponts et des jours fériés suivants : - Du samedi 5 au mardi 8 mai - Du jeudi 10 au dimanche 13 mai - Week-end du 19-20 mai + lundi 21 mai - Week-end du 26-27 mai</p> <p><i>Mois de juin :</i> Les après-midi (4h) des week-ends suivants : - Week-end des 2-3 ; 9-10 ; 16-17 et 23-24 juin - Samedi 30 juin</p> <p><i>Du 1^{er} juillet au 30 septembre :</i> Tous les après-midi (4 h), du mercredi au dimanche inclus + ½ h par semaine pour la restitution des comptes</p> <p>Pour la période de mai à septembre : + ½ journée (4h) de formation pour chacun des vacataires recrutés.</p>

3. PÔLE « Ressources »

a) Besoins imprévus

• Conformément à la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 article 3 - alinéa 2 et pour pouvoir assurer la continuité du service et en cas de besoin avéré, il est proposé que les services puissent faire appel à un agent, afin d'effectuer des tâches administratives ou techniques et/ou occasionnelles d'exécution.

Pour 2018, les crédits portés au Budget Principal pour pallier un besoin imprévu sont de 2 mois et la rémunération afférente sera effectuée sur la base de l'indice minimum de la Fonction Publique Territoriale. Pour les inscrits maritimes, un crédit de 1 mois pour le recours à un matelot en 4^{ème} catégorie est également prévu.

b) Stagiaires 2017

Il est proposé que les services puissent faire appel, selon les besoins des services, à des stagiaires gratifiés, à savoir des étudiants qui doivent, dans leur cursus, accomplir des stages pratiques.

Leur gratification serait calculée sur la base de 88 % de l'indice majoré 186, soit environ 700 € nets mensuels. S'y ajoutera en outre, le bénéfice des titres-restaurant, dans les conditions du contrat passé pour les agents territoriaux.

Le recensement des besoins des services est présenté dans le tableau suivant :

Pôle / Unité	Thématique	Niveau d'études	Période/durée	Tuteur
Eau Potable et Hydraulique	Remise en l'état d'une armoire électrique à l'amont du barrage d'Arzal	BTS électrotechnique	2 stagiaires du lundi 8 janvier au dimanche 4 février 2018 (4 semaines pour chaque stagiaire)	Thierry POULAIN
Milieux – Animation de Bassin	Suivis de la qualité de l'eau et analyse croisée des données de vente de produits phytosanitaires et des données de qualité	Master 2 ou école d'ingénieur	Début au cours du 1 ^{er} semestre 2017 (6 mois)	Gabriel BEDUNEAU
	Poursuite de la démarche « Tête de Bassin Versant » sur le bassin de la Vilaine	Master 2 ou école d'ingénieur	Début au cours du 1 ^{er} semestre 2018 (6 mois)	Nathalie PECHEUX
	La Fritillaire pintade sur les bassins versants de l'Isac et du Don : inventaire, description des habitats et propositions de gestion	Master 2 ou école d'Ingénieur	Début au cours du 1 ^{er} semestre 2018 (6 mois)	Benjamin BOTTNER
TOTAL			20 mois	

B) Autres emplois non permanents

Pour la bonne mise en œuvre des missions de l'EPTB, il est également nécessaire pour l'année 2018 d'avoir recours à des contractuels et de créer les emplois non-permanents qui en découlent.

1 PÔLE « Eau Potable et Hydraulique »

a) Renouvellement de l'emploi non-permanent d'agent d'exploitation - pontier

Par délibération du 16 février 2017, il a été créé pour une durée de 6 mois, un poste d'agent d'exploitation – pontier afin d'assurer la continuité du service au Pont de Cran de SAINT-DOLAY, suite à la mutation d'un agent titulaire au Conseil Régional de Bretagne.

Cette création d'emploi non permanent avait été décidé compte tenu de la période de transition que connaît actuellement notre établissement et sur les questions relatives à la gestion du Pont de Cran de SAINT-DOLAY. Cet emploi avait été renouvelé pour 6 mois par délibération du 20 avril 2017.

A ce jour, la gestion et la place du Pont de Cran dans les missions de l'EPTB Vilaine ne sont pas encore clarifiées, aussi il est proposé au Comité Syndical de reconduire pour une durée d'un an, l'emploi non-permanent créé puis renouvelé par les deux délibérations précitées, avec les mêmes caractéristiques, à savoir :

- Emploi non-permanent d'un an à compter du 22 février 2018
- Grade d'Adjoint Technique
- Rémunération : grille indiciaire du grade + régime indemnitaire : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

b) Renouvellement de l'emploi non-permanent d'ingénieur hydraulicien

Par délibération du 6 juillet 2017, il a été créé pour une durée de 5 mois à poste d'Ingénieur Hydraulicien sur un emploi non-permanent afin de pallier l'absence d'un agent partie en congé maternité. Nous avons depuis reçu une demande de congé parental prolongeant l'absence de l'agent titulaire jusqu'à fin juillet 2018.

Il est donc proposé au Comité Syndical de renouveler pour 5 mois à compter du 1^{er} mars 2018, l'emploi non-permanent d'Ingénieur Hydraulicien avec les mêmes caractéristiques, à savoir :

- Grade d'Ingénieur
- Rémunération : grille indiciaire du grade + régime indemnitaire.

2. PÔLE « Milieux et Animation Bassin »

Emploi non-permanent de Technicien pour la mise en place d'un protocole de suivi « Aloses »

Le Plan régional de gestion des poissons migrateurs va intégrer dans ses actions la nécessité de disposer d'informations quantitatives concernant la survie des juvéniles d'aloses après la reproduction.

Combinées aux informations concernant les retours d'adultes, ces informations permettront de mieux appréhender la survie en mer, de calculer les cibles de capture pour la gestion durable de l'espèce. Les techniques pour effectuer ce suivi restent à mettre au point.

Il est proposé au Comité Syndical l'embauche d'un Technicien pour une durée de 3 mois afin de travailler avec les marins de l'EPTB et l'équipe de la cellule des poissons migrateurs, pour mettre au point les méthodes de capture et proposer un protocole standardisé pour le suivi des juvéniles d'aloses. Cette embauche sera conditionnée au financement par l'Agence de l'Eau de l'action « suivi des aloses en Vilaine » et présente les caractéristiques suivantes :

- Nature des fonctions : Mise en place d'un protocole de suivi « Aloses »
- Emploi non-permanent de 3 mois à compter du 2nd semestre 2018
- Grade : Technicien Principal de 2^{ème} classe (Catégorie B)
- Rémunération : grille indiciaire du grade + régime indemnitaire.

3. PÔLE « Ressources »

Unité Géomatique-Informatique : Emploi non-permanent de chargé de mission « Inventaire des cours d'eau »

Par délibération du 23 octobre 2013, le Conseil d'Administration a adopté un programme sur 5 ans pour conduire l'ensemble des inventaires des cours d'eau du bassin de la VILAINE, et a indiqué qu'un emploi de chargé de mission serait à créer pour réaliser les inventaires en régie. Un premier emploi non-permanent d'une durée de 3 ans a été créé par délibération du 12 décembre 2013, puis renouvelé pour une durée d'un an par délibération du 6 décembre 2016.

Compte-tenu des conditions météorologiques de ces derniers mois, les inventaires des cours d'eau n'ont pas pu être réalisés dans les délais attendus. Il convient de reconduire cet emploi pour une durée d'un an.

Il est donc proposé au Comité Syndical, la reconduction de cet emploi dans les conditions suivantes :

- Nature des fonctions : Réalisation d'inventaires de cours d'eau
- Emploi non-permanent d'un an à compter du 11 mars 2018
- Grade : Technicien Principal de 2^{ème} classe (Catégorie B)
- Rémunération : grille indiciaire du grade + régime indemnitaire.

II. Emplois permanents 2018 : mise à jour du tableau des emplois permanents et des effectifs

Suite à la mutation d'un agent en mars 2017 et à un départ en retraite pour invalidité en juillet 2017 (poste remplacé depuis 2013), il est proposé au Comité Syndical d'approuver la mise à jour du tableau des emplois permanents et des effectifs, joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **décide le renouvellement de l'ensemble des emplois non-permanents proposés, dans les conditions évoquées**
- **précise que les crédits correspondants figureront au budget de l'exercice 2018**
- **charge la Présidente de toutes les démarches et signatures afférentes.**

**Pour extrait conforme
La Présidente,**

Solène MICHENOT